
Règlement des Prix Universitaires

du

Grand Collège des Rites Ecossais - Grand Orient de France

Article 1- Création des Prix

En sa séance solennelle du 26 août 2018, le Grand Collège des Rites Ecossais-Grand Orient de France (GCDRE-GODF) en son Suprême Conseil du 33° degré en France a décidé la création de trois Prix Universitaires annuels, dénommés « Prix Universitaires du Grand Collège des Rites Ecossais – Grand Orient de France ».

Article 2- Objet des Prix

L'objectif de ces Prix est de contribuer à une meilleure connaissance des problématiques actuelles en Sciences Sociales, dans le respect des principes fondamentaux du GODF.

Dans cette optique, les Prix Universitaires du GCDRE - GODF distinguent des ouvrages universitaires (thèses, livres, etc) justifiant d'un apport remarquable aux disciplines concernées.

Article 3 – Intitulés des Prix et partenariats.

Les trois Prix sont dénommés :

- **Prix Bruno Etienne** relatif au « *fait religieux* »
- **Prix Georges Lerbet** relatif aux problématiques suivantes « *Transmission, Instruction, Éducation* »
- **Prix Daniel Ligou** relatif à *l'Histoire sociale, politique et maçonnique*

Ils sont décernés en partenariat avec des Universités et/ou des professeurs des disciplines concernées.

Article 4- Nombre et montant des prix

Le nombre d'ouvrages primés annuellement par le GCDRE - GODF sur proposition du jury est de trois, un pour chaque prix. Le montant qui sera attribué à chaque ouvrage primé s'élève à 1000 (mille) €.

Article 5- Conditions pour candidater

Les thèses ou ouvrages proposés pour ces Prix doivent être rédigés en français ou en anglais. En ce qui concerne les prix 2019, les thèses devront avoir été soutenues et les ouvrages publiés entre le 1er janvier 2018 et les dates limites retenues pour l'envoi des dossiers de candidature.

Le dossier de candidature comprend :

- une lettre de motivation de la candidature
- le curriculum vitae du candidat
- le texte de la thèse ou de l'ouvrage dont un exemplaire sera obligatoirement matérialisé
- le rapport de soutenance de thèse le cas échéant
- l'engagement signé du candidat conformément à l'article 7

Ce dossier devra être complet et suivre les conditions de dépôt mentionnées dans l'appel à candidature publié sur le site de l'AMHG (Association Maçonique des Hauts Grades représentant la structure associative). Un accusé de réception sera adressé au candidat l'informant qu'il est inclus dans la liste des candidats, l'organisation se réservant de refuser l'inscription sur cette liste sans avoir à motiver ce refus.

Pour l'année 2019, la date de clôture du dépôt des candidatures est fixée A, le cachet de la poste ou la date de l'e-mail, faisant foi

- au 30 mars pour le Prix Georges Lerbet
- au 30 juin pour le Prix Bruno Etienne
- au 30 août pour le Prix Daniel Ligou

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délais ne seront pas examinés.

Article 6- Jury et procédure de sélection

Les dossiers de candidature sont examinés et sélectionnés par un jury, selon les critères et objectifs énoncés ci-dessus.

Le jury est composé de cinq au moins et neuf au plus personnalités qualifiées désignées annuellement par le GCDRE -GODF.

Le jury organise en toute indépendance ses travaux et délibérations. Il ne peut être fait appel de ses décisions.

Les prix sont attribués par le jury à la majorité de ses membres. Ces derniers disposent chacun d'une voix, et en cas d'ex aequo, le président du jury aura une voix prépondérante.

Les noms des lauréats seront rendus publics par le GCDRE-GODF par publication sur le site de l'AMHG.

Les lauréats seront avertis personnellement.

Article 7- Obligations des candidats

En s'inscrivant au prix du Grand Collège des Rites Ecossais – Grand Orient de France le candidat s'engage, s'il est primé :

- à autoriser l'institution à communiquer à propos de son ouvrage et, dans ce cadre, à utiliser librement son nom, son prénom et son image ;
- à ce que, autant que possible figure la mention « Prix Universitaire du Grand Collège des Rites Ecossais – Grand Orient de France » avec son intitulé, lorsqu'il est fait publiquement référence à cet ouvrage.

La participation au prix implique de facto l'acceptation du présent règlement par le candidat.

Paris, le 15 janvier 2019

Jacques Oréface
Grand Commandeur
Grand Collège des Rites Ecossais – Grand Orient de France